

Elément pour le calcul du revenu

Détermination du résultat de l'activité indépendante

2017

Résultat net d'après le compte de pertes et profits y compris gain de liquidation éventuel (bénéfice +; perte -) _____ +/-

A ajouter les dépenses qui ne sont pas considérées en droit fiscal comme frais de production, mais qui ont cependant été portées au débit des comptes de pertes et profits, de marchandises, de frais généraux ou d'un autre compte d'exploitation :

1. Prélèvements propres du contribuable en espèces, salaires et en nature _____

2. Dépenses privées, telles que frais du ménage, acquisitions privées, etc. _____

3. Primes d'assurances sur la vie et autres assurances privées (primes ass. perte de gain de l'exploitant) _____

4. Part privée aux frais généraux :

a) aux frais d'automobile (marque de la voiture) _____
nombre de CV _____ ; âge _____ ans ;
parcours total pour l'année _____ km ; dont _____ km à titre privé

b) aux frais de voyage et de représentation _____

c) aux salaires, y compris prestations en nature (par ex. pour employé-e-s de maison) _____

d) aux autres frais généraux (par ex. éclairage, chauffage, téléphone, etc.) _____

5. Cotisations AVS/AI/APG de l'exploitant (à reporter sous code 182/182C de la déclaration d'impôt) _____

6. Contributions versées à des formes reconnues de prévoyance individuelle liée pilier 3a (si comptabilisées en charges) selon attestation de la compagnie d'assurances ou de la fondation bancaire _____

7. Autres débits non admis en droit fiscal : _____

8. Valeur locative privée dans l'immeuble commercial (imposée sous code 320/320C) _____ -
pour autant qu'elle soit portée en produits dans la comptabilité

9. Autres déductions _____ -

Résultat de l'activité indépendante (à reporter sous code 140/140C de la déclaration d'impôt) _____

Autres éléments composant le résultat

- Excédent de perte des périodes précédentes pas encore pris en compte
(à reporter sous code 180/180C de la DI) _____ -

- Rendement de titres compris dans le compte pertes et profits
(à reporter sous code 184/184C de la DI) _____ -

- Gain de liquidation en vertu des art. 36 a LI et 37 b LIFD (à reporter sous code 188/188C de la DI)
Montant du rachat fictif de prévoyance (calcul à justifier) _____ -



